

Compte rendu du conseil du R.P.I. Narcastet-Rontignon du vendredi 11 juin 2010

Étaient présents :

Les parents d'élèves délégués : Mme Barrère, M. Fabris-Cambus, M. Sabaté ;
Pour la municipalité de Narcastet : M. Faux, M. Ourthe ;
Pour la municipalité de Rontignon : Mme Ségalas, Mme Vayssier ;
Les enseignants : Mme Boudier, Mme Hourie, Mme Favié, M. Lisita et Melle Massona.

1. CHANGEMENT DANS L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Madame Boudier, directrice de l'école de Rontignon quitte ses fonctions à compter de la rentrée 2010. Madame Massona occupera ce poste dès la rentrée.

Monsieur Lisita termine son remplacement et Madame Pitival retrouvera son poste en septembre.

2. EFFECTIFS

Effectifs prévisions 2010-2011 :

PS : 8 (+ 1TPS en janvier)	MS : 12	GS : 15	CP : 13
CE1 : 15	CE2 : 15	CM1 : 11	CM2 : 11

Répartition des élèves

- **Les enfants du cycle 1 et du CP sont à Rontignon (soit 48 enfants pour la rentrée).**

En raison d'une évolution des effectifs, une nouvelle répartition sera étudiée en conseil des maîtres. Elle sera présentée aux parents d'élèves en fin d'année scolaire.

- **Les enfants du CE1 et du cycle 3 sont à Narcastet (soit 52 enfants pour la rentrée).**

Mme Favié : Classe CE1/CE2 : 30

Mme Pitaval : Classe CM1/CM2 : 22

Renouvellement du contrat de l'ATSEM pour la classe de GS/CP

Les enseignantes demandent sur l'école de Rontignon un poste à temps complet sur le cycle 1 et un poste à mi temps (le matin) sur le cycle 2.

3. INFORMATIONS CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE

Une réflexion sera menée au niveau national sur ce thème. Il est envisagé une diminution du temps scolaire journalier avec éventuellement un report ces heures le mercredi matin ou sur les vacances scolaires.

4. CHAUFFAGE SALLE DE SPORT DE RONTIGNON

Durant les mois d'hiver, la mairie de Rontignon, chauffe la salle des sports tous les matins. L'équipe enseignante l'en remercie.

Suite à la demande des enseignantes (lors du conseil d'école du 12 mars) d'étendre les heures de chauffage sur quelques après-midi, la mairie informe qu'en raison d'une surface importante de la salle, étendre le temps de chauffage à la journée entraînerait des coûts trop importants. Elle demande donc aux enseignantes de réfléchir à une organisation incluant les séances de motricité et de sport le matin.

Cette réflexion sera menée en conseil des maîtres à la rentrée 2010.

5. AMÉNAGEMENT DES PLATES-BANDES À L'ÉCOLE DE RONTIGNON

Les plates-bandes de l'école de Rontignon seront goudronnées afin que les enfants puissent y garer leurs vélos et trottinettes.

6. ALARME ÉCOLE DE RONTIGNON

L'alarme de l'école semble défectueuse, en effet, le central de contrôle a plusieurs fois contacté l'école sans raison.

L'entreprise sera contactée afin de remédier à ce problème.

7. MATÉRIEL :

- Les enseignants de Narcastet remercient la municipalité qui a investi dans un nouveau photocopieur très performant.

- La gestion de la direction d'une école nécessite du matériel informatique récent¹ et une protection de confidentialité. Les directrices demandent donc aux municipalités d'investir dans l'achat de deux ordinateurs portables (un par école).
- École de Rontignon : Les ordinateurs en place ne fonctionnent plus². Un renouvellement de ce matériel est nécessaire afin que les enfants s'initient à l'outil informatique dès le cycle 2.

8. FÊTE DES ÉCOLES

Elle aura lieu samedi 19 juin. L'organisation de ce moment convivial et festif représente de lourdes charges et nécessiterait un investissement plus important de la part des parents d'élèves car trop peu participent aux réunions de préparation.

9. PARKING ÉCOLE DE RONTIGNON³

La municipalité de Rontignon demande aux parents d'élèves de se garer, pendant les horaires scolaires, dans les nouveaux parkings aménagés et non devant l'école.

¹ Annotation mairie de Rontignon : le personnel enseignant de l'école de Rontignon dispose d'un ordinateur de bureau récent. Il a été prévu de déménager cet ordinateur dans le bureau de la directrice durant les vacances d'été afin que son accès soit ainsi mieux maîtrisé. Cette opération a été effectuée et le matériel a été amélioré (addition de RAM pour passer de 1 à 3 Go, mise en place de prises protégées, connexion Internet rendue automatique) puis une maintenance du système a été réalisée (mise à jour de tous les logiciels, fichiers temporaires supprimés, messagerie "allégée" et défragmentation réalisée). De plus, un antivirus avec mise à jour automatique a été installée ainsi qu'un logiciel anti "espions" (Spybot). Un logiciel de maintenance simple a aussi été installé (CCleaner).

Enfin une imprimante-scanner a été installée.

Le matériel installé répond aux normes de sécurité et de sûreté. Son accès est placé sous la responsabilité de la directrice. Il lui revient donc d'en maîtriser l'accès (éventuellement création de comptes assortis de mots de passe).

² Annotation mairie de Rontignon : Les ordinateurs en place (quatre) sont en parfait état de fonctionnement. Un travail de maintenance a été effectué sur ces machines juste après l'été 2009. Le réseau "câblé" qui les reliait a été supprimé et chaque machine a été conditionnée pour fonctionner en individuel avec les logiciels précédemment installés. Il est donc incorrect de dire que "les ordinateurs en place ne fonctionnent plus". Il aurait mieux valu dire que "les ordinateurs en place sont obsolètes et que le parc est disparate tout comme l'offre logicielle" et, qu'ainsi il conviendrait donc de lancer une opération pour les remplacer (mise en cohérence avec l'offre familiale et les matériels utilisés à Narcastet).

Le brevet informatique et Internet (B2I) niveau "école", pour ce qui concerne le RPI, trouve sa première approche pédagogique à l'école de Rontignon au profit des élèves en CP. Mais les machines à mettre en place devraient aussi permettre une utilisation par les enfants de la maternelle (PS, MS et GS).

Il serait souhaitable qu'un cahier des charges soit établi afin que le besoin, exprimé en termes d'emploi et d'objectifs pédagogiques, permette de choisir un matériel adapté au coût le plus juste (par exemple en retenant des matériels recyclés).

³ Annotation de la mairie de Rontignon : Le parking situé devant le foyer et l'école n'est pas un parking de stationnement en dehors des emplacements signalés. Après un premier travail de sécurisation de la rue des Écoles – ayant pour objectif de réduire la vitesse des véhicules – un travail de marquage a été effectué. Un arrêté devra être pris pour signifier aux usagers que seule la dépose sans stationnement y est autorisée. En outre l'emplacement réservé au bus doit absolument demeurer libre de tout stationnement pour permettre un embarquement / débarquement des élèves dans les meilleures conditions de sécurité et conformément à la réglementation en vigueur (arrêt le long d'un trottoir). Le stationnement des véhicules doit s'effectuer sur le parking du stade dès lors que les places de la rue des Écoles sont toutes occupées. Des aménagements complémentaires sont programmés (chemin en béton désactivé de la passerelle au parking de l'école, chemin en béton désactivé depuis le feu tricolore jusqu'à l'école).